

Réunion du 6 février 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2017/049 - 31020 - Insertion sociale
Proposition de projets de conventions type dans le cadre
de l'attribution de subventions aux structures en charge de
l'insertion sociale des allocataires du RSA pour 2017**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre de l'année 2017 aux opérateurs de l'insertion sociale figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, des aides d'un montant total de 1 583 345 euros, répartis comme suit :
 - . 321 216 euros aux opérateurs publics de l'accompagnement social figurant en annexe à la présente délibération ;
 - . 839 825 euros aux opérateurs privés de l'accompagnement social figurant en annexe à la présente délibération ;
 - . 393 504 euros aux opérateurs des ateliers passerelles figurant en annexe à la présente délibération ;
 - . 28 800 euros aux opérateurs des actions de conseils en présentation figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- décide du versement d'un acompte de 1 108 341,50 euros représentant 70 % du total des subventions, versé à la conclusion des conventions ;
- décide que des soldes restant seront versés au cours du dernier trimestre 2017, le versement fera l'objet d'un examen précis au regard des éléments d'activité fournis par la structure et en accord avec les termes de la convention financière ;
- autorise son président à signer les conventions et avenants correspondant, sur la base des conventions-type pour les ateliers passerelles et l'accompagnement social et des conventions spécifiques annexées ;
- charge son président de prendre toute décision et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Non participation au vote : Monsieur Marcel BAUER, Madame Françoise BEY, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Françoise PFERSDORFF

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170206-lmc1107054-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/02/17